

Concours LabCitoyen 2014 : « C'est mon droit, c'est le tien ? »**REGLEMENT**

« Est-ce que les gens naissent
Egaux en droits
A l'endroit
Où ils naissent
Que les gens naissent
Pareils ou pas »

Chanson « Né quelque part » (extrait), Maxime Le Forestier

Présentation générale

L'Institut français d'Italie, en partenariat avec l'Institut français de Paris, organise en 2014 un concours destiné aux jeunes Italiens (de 18 à 25 ans) intitulé « **C'est mon droit, c'est le tien ?** ».

Alors que les questions migratoires font l'objet d'attention dans l'Union Européenne et en Italie, les paroles de la chanson « Né quelque part » (1987) de Maxime Le Forestier trouvent un écho particulier de nos jours.

Thème

Le concours porte cette année sur le thème de la « montée de l'intolérance, des violences et des discriminations » et met notamment l'accent sur les « droits de l'Homme au XXIème siècle à l'ère du numérique et des réseaux sociaux ».

Conditions de participation

La participation au concours est soumise à 2 conditions :

- 1) avoir entre 18 et 25 ans ;
- 2) avoir au minimum un niveau B1 en français

Prix du concours

Le lauréat, représentant l'Italie, se verra offrir un séjour en France **du 6 au 16 juillet 2014** sur le thème « Les droits de l'Homme à l'ère du numérique », avec plus d'une centaine de jeunes francophones des cinq continents.

Pour plus d'informations, consultez le site officiel :

<http://www.institutfrancais.com/fr/actualit%C3%A9s/labcitoyen-2014>

Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent envoyer par e-mail à l'Institut français d'Italie (blrome@institutfrancais.it) AVANT le lundi 24 mars 2014 à 18h :

1. **Une vidéo** de *deux minutes* maximum dans laquelle le candidat prononce un plaidoyer en faveur des droits de l'Homme au XXIème siècle, à partir de la question « **C'est mon droit, c'est le tien ?** ». Il suffira d'indiquer le lien vers la vidéo que le candidat aura au préalable mis en ligne sur internet.
2. Un **curriculum vitae** synthétique (1 page maximum)
3. Un **texte en français de 10 lignes** minimum montrant la motivation personnelle du candidat pour la participation à ce séjour, en insistant en particulier sur son intérêt et son action en faveur des droits de l'Homme.

La sélection

Le jury, composé de représentants de l'Ambassade de France et de l'Institut français d'Italie, sélectionnera le lauréat. La présidente du jury sera l'Attachée de coopération éducative : Fabienne Rondelli.

Le nom du lauréat (ou lauréate) sera annoncé à la fin du mois d'avril sur le site de l'Institut français d'Italie : <http://institutfrancais-italia.com/fr>.

Les conditions générales

1. Les concurrents s'engagent à céder gratuitement aux organisateurs du concours les droits non commerciaux d'utilisation et de diffusion, sous toute forme que ce soit, de leur production.
2. En septembre 2014, le lauréat ayant participé au séjour en France prévu en juillet devra adresser un compte-rendu vidéo de son expérience à l'Attachée de coopération éducative : Fabienne Rondelli fabienne.rondelli@institutfrancais.it ; cette vidéo sera mise en ligne sur le site de l'Institut français d'Italie et le site www.vizavi-edu.it.
3. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours pour toute raison indépendante de leur volonté.
4. L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Contact :

blrome@institutfrancais.it

01 46 68 60 42